

École du socle, école de la scolarité obligatoire

La mise en place du socle de connaissances, de compétences et de culture, et les nouveaux cycles, imposent de réaliser une école de la scolarité obligatoire de trois à seize ans et de dépasser l'organisation propre au système scolaire français distinguant l'école primaire et le collège, conçu, de fait, sur le modèle du petit lycée.

Constat

Les différences de statut des établissements scolaires, le cloisonnement des formations entre éducateurs, notamment entre enseignants du premier et du second degré, et la disparité des statuts professionnels, limitent la portée des dynamiques en cours : réforme des rythmes scolaires et développement du partenariat éducatif dans les territoires entre Éducation nationale, collectivités territoriales, associations d'éducation populaire, parents ; réforme du collège ; mise en place du cycle 3...

Points de vigilance

Le territoire pertinent de l'école du socle (le collège et ses écoles) doit être défini à partir des besoins de l'enfant et du contexte local, en lien étroit avec les collectivités partenaires (communes, intercommunalités, départements) dont les coopérations en matière éducative doivent être renforcées.

L'articulation des projets, des dispositifs et des instances (projets d'école et d'établissement, projets éducatifs locaux et départementaux, comités de pilotage, conseils d'école et d'administration...) est une condition essentielle d'une gouvernance coopérative des temps éducatifs.



© ICEM

Propositions



- un projet éducatif fédérateur : un *continuum* éducatif concerne tous les enfants de la maternelle à la 3^e. Ce *continuum* articule tous les dispositifs et regroupe tous les acteurs du territoire éducatif - le collège et ses écoles de référence ;
- une coordination autour de l'école du socle : elle prend la forme d'une gestion collégiale, regroupant école primaire et collège, et prenant appui sur les conseils de maîtres et le conseil pédagogique. Les apprentissages déclinés de manière différente suivant les cycles, les temps et les lieux éducatifs, s'appuient sur le socle commun de connaissance, de compétences et de culture ;
- un statut unique et des formations partagées : cela signifie un corps unique d'enseignants, une formation commune (enseignants, éducateurs) en ESPÉ avec un tronc commun important, une formation continue s'appuyant notamment sur des formations partagées et l'essaimage des pratiques de recherche action ;
- une école qui devient une maison des savoirs ouverte sur son environnement : elle peut héberger un service ou une fonction culturelle (médiathèque communale ou départementale...). Elle est ouverte à tous ;
- une gouvernance partenariale et démocratique autour de l'école du socle : l'égalité des droits pour tous les enfants exige que l'État joue un rôle régulateur par la nomination des enseignants, la définition des programmes et des évaluations nationales. Mais cette gouvernance permet une définition des parcours au niveau local (adaptation aux enfants et autonomie pédagogique). Elle facilite l'organisation d'un service public territorial d'éducation (statut des personnels, formation professionnelle initiale et continue, modalités d'interventions...) et favorise une intervention coordonnée des différents niveaux de collectivités. Elle permet l'existence d'une véritable démocratie éducative impliquant tous les acteurs (collectivités, éducation populaire, établissements, élèves, parents), toutes les instances de pilotage et de gestion (conseils d'administration, conseils) et la création d'espaces dédiés - enfants, jeunes, parents - et de comités éducatifs locaux.

Pédagogie et rapport aux savoirs

Constat

Même si les principes de la coopération et de l'éducation à la citoyenneté sont inscrits dans les textes institutionnels les plus récents, les pratiques pédagogiques favorisent finalement peu une éducation émancipatrice et démocratique.

L'évaluation, par exemple, repose toujours sur une comparaison à la norme et sur la compétition qui dénature le rapport des enfants et des adolescents aux apprentissages.

Les ruptures annuelles vont à l'encontre de la logique de cycles, lesquels sont, de fait, réduits à des paliers à évaluer.

Le système éducatif rencontre des difficultés à dépasser la seule transmission verticale de savoirs disciplinaires cloisonnés et à appréhender la variété des sources de savoir.

Les compétences numériques des enfants et des jeunes se développent et pourraient favoriser la coopération et la valorisation des apprentissages. Mais le matériel, les contenus et les usages numériques sont principalement le produit de quelques grandes entreprises mondiales dont l'objectif premier n'est pas l'éducation.

Dans ce contexte, l'arrivée en force des algorithmes associés à l'intelligence artificielle porte quelques risques, tant pour la liberté pédagogique des acteurs éducatifs que pour la sécurité des données et le respect de la vie privée.

La formation des acteurs éducatifs aux usages du numérique reste limitée et nombre d'entre eux ne peuvent s'appuyer que sur leur pratique personnelle.

Points de vigilance

La coopération, si elle n'est pas seulement un discours, doit devenir une pratique généralisée à l'ensemble des acteurs éducatifs.

La transversalité des enseignements et des apprentissages reste nécessaire puisqu'il s'agit de s'adresser à chaque individu dans sa globalité, et de respecter son propre cheminement. À l'inverse de l'individualisme, l'approche transversale donne la capacité à chacun d'agir au sein d'un collectif, dans et sur le monde.

Le développement des outils numériques peut engendrer, si l'on n'y prend pas garde, une forme de consumérisme professionnel des éducateurs

(préparations, fiches d'entraînement et d'évaluation hors de toute réflexion pédagogique) et renvoyer les élèves à une seule approche individualisée de l'acte d'apprendre.

Propositions



- mettre en œuvre des situations pédagogiques qui développent la « connaissance de la connaissance » et l'« apprendre à apprendre » ;
- développer, privilégier, valoriser les situations pédagogiques qui donnent place à l'initiative et à l'engagement des jeunes dans leurs apprentissages, la participation à des projets co-construits par eux ;
- considérer l'erreur comme partie intégrante de l'apprentissage et moteur de progrès ;
- développer, dans tous les lieux éducatifs, des espaces et des temps dédiés à la participation démocratique des enfants et des jeunes aux propositions et décisions qui les concernent ;
- développer l'indispensable esprit critique face aux flux indifférenciés d'informations avec une éducation aux et par les médias, qui passe par la réalisation de blogs, journaux, vidéos, réseaux sociaux... ;
- amplifier l'usage du numérique en éducation, lorsqu'il permet les pratiques coopératives et démocratiques ;
- afin de lutter efficacement contre la marchandisation numérique de l'éducation, il est impératif et urgent d'imposer des règles strictes dans l'introduction des outils numériques dans les espaces éducatifs : recours systématique, chaque fois qu'elles existent, à des solutions logicielles libres, encouragement à la production de ressources numériques libres.



Mixités et diversités sociales, culturelle, genrée, scolaire

Constat

Le système éducatif français ne parvient pas à réduire les inégalités sociales¹.

Les modalités d'assouplissement de la carte scolaire dans les années 2000 ont contribué à renforcer les mécanismes de ségrégation socio-spatiale et à faciliter les comportements d'évitement par certaines familles².

La mise en place de filières ségréгатives à l'intérieur même des établissements scolaires a favorisé le rétablissement de classes de niveaux.

L'Éducation nationale a pris conscience depuis peu de la nécessité de faire de la mixité sociale et de la lutte contre les inégalités une priorité.

Points de vigilance

La mixité est à traiter dans l'ensemble de ses dimensions : genrée, scolaire, sociale, économique, ethnoculturelle... ainsi que dans tous les espaces (y compris scolaires). Il y a nécessité à prendre en compte les spécificités des contextes locaux (rural, périurbain, urbain).

La redéfinition des rôles de l'État dans une approche interministérielle efficace et des collectivités territoriales dans la carte scolaire, est à poser explicitement en préalable à toute mesure. Cela induit d'impliquer l'ensemble des acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de mixité.



© Les Éclaireuses et éclaireurs de France

Propositions



- réinstaurer une politique volontariste claire et explicite de sectorisation et d'affectation des élèves des 1^{er} et 2nd degrés ;
- tendre à homogénéiser l'attractivité des établissements scolaires *via* un contrat par objectifs portant sur la gouvernance, la qualité et l'efficacité du projet éducatif, le climat scolaire... qui devra être connu de tous et qui rompt avec toute logique de spécialisation compétitive ;
- construire dans la durée une articulation entre monde enseignants et monde périscolaire pour une meilleure prévention et prise en compte des difficultés ;
- inscrire dans la formation des enseignants (formation initiale et continue) et de l'ensemble des professionnels de l'éducation, la connaissance de l'hétérogénéité et de la diversité des publics rencontrés ;
- mettre en place un réel partenariat avec les familles quels que soient leur diversité, leur mode de vie, en accentuant les efforts en direction des parents les plus éloignés de l'école ;
- favoriser la connaissance de l'autre dans sa diversité et dans la compréhension d'une société multiculturelle en s'appuyant sur les associations d'éducation populaire ;
- garantir le respect de la loi sur la scolarisation de tous les élèves sur le sol français sans tenir compte de leur nationalité, de leur mode de vie, d'hébergement, de leur situation administrative ou familiale ;
- travailler à la déconstruction des stéréotypes en matière de genres avec les éducateurs, les enseignants, les parents et les jeunes.

1-Pour mémoire : moins de 12% d'étudiants, enfants d'ouvriers ou d'inactifs et retraités, intègrent une CPGE (Classe préparatoire aux grandes écoles) et moins de 33% de filles, une CPGE scientifique ; les élèves issus des milieux défavorisés ont quatre fois plus de chance en France d'être en difficultés (contre trois fois en moyenne OCDE - Organisation de coopération et de développement économique) ; un tiers des élèves boursiers se retrouve en filières professionnelles (deux fois plus qu'en filières générales) ; autour de 120 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans diplôme ni qualification.

2- Beaucoup d'établissements scolaires concentrent des élèves de même milieu (20% concentrent les plus défavorisés).

Projet politique national, politiques éducatives locales



© Ceméa

Constat

La contribution des collectivités territoriales aux politiques éducatives n'a cessé de se développer depuis les lois de décentralisation. La réforme des rythmes scolaires a conduit à généraliser les projets éducatifs des communes et intercommunalités. Cette réforme a renforcé la reconnaissance d'autres acteurs éducatifs et l'accès à des pratiques éducatives nouvelles. La mise en place de temps d'activités périscolaires a développé de nouvelles formes de professionnalisation, tant dans la nature des postes, le type d'emplois que les profils recrutés. Pour autant, le cloisonnement entre les différents acteurs éducatifs reste une réalité qui doit être dépassée par la structuration d'équipes éducatives, de nouveaux modes de gouvernance et de nouveaux espaces éducatifs de réflexion et d'action.

Points de vigilance

Les évolutions constatées nécessitent d'affirmer le rôle central de l'État comme concepteur d'une politique éducative nationale et animateur de politiques éducatives territorialisées. De ce fait, l'action éducative des collectivités territoriales doit être articulée à celle de l'État.

En référence aux valeurs qui fondent la République indivisible, laïque, démocratique et sociale, la territorialisation de l'action éducative permet de prendre en compte la diversité des contextes et de lutter ainsi contre les inégalités.

Dans cette logique, l'expérience de l'éducation populaire et des mouvements pédagogiques et les savoir-faire des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, sont de véritables plus-values pour les politiques d'éducation.

De ce fait, tous les territoires, toutes les échelles de territoires doivent disposer de leurs projets éducatifs qui articulent les projets des différentes institutions et des différents acteurs, notamment les parents.

Dans chaque PEdT, la formation commune des différents acteurs et intervenants éducatifs est une priorité majeure.

Propositions



La territorialisation des politiques éducatives est une condition majeure pour la prise en compte des diversités locales et la réduction des inégalités.

Cinq initiatives peuvent être prises pour développer une approche qualitative des politiques d'éducation :

- définir collectivement les orientations et les objectifs des politiques éducatives territoriales, considérées comme le cadre de référence et de coordination des projets d'écoles et d'établissements, et des projets des autres espaces éducatifs, notamment ceux des temps périscolaires ;
- définir les modalités d'une nouvelle gouvernance de l'éducation, du national au local ;
- mettre en place les filières de formation initiale et continue nécessaires aux évolutions à l'œuvre ;
- mobiliser les différents acteurs des territoires en formalisant un rapport annuel de l'éducation, sous la responsabilité des collectivités locales et de l'État et à destination des citoyens, qui doivent être consultés sur les politiques à mettre en œuvre ;
- engager les évolutions réglementaires nécessaires pour garantir la réalisation d'expérimentations sur les différents champs concernés par les évolutions du système éducatif.

Développer la formation des acteurs éducatifs

Constat

En 2013, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République réintroduit une véritable dynamique de formation des personnels enseignants avec la création des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). L'article 70 de la loi reconnaît les acteurs et actrices de l'éducation populaire, de l'éducation culturelle et artistique et de l'éducation à la citoyenneté, comme parties prenantes des équipes pédagogiques. Cette disposition formalise ainsi la reconnaissance du rôle éducatif des associations d'éducation populaire et des mouvements pédagogiques rassemblés au sein du CAPE.

La réforme des rythmes scolaires, et plus particulièrement la mise en place des temps d'activités périscolaires, a développé de nouvelles professionalités, formalisé la place des collectivités dans leur contribution aux projets éducatifs de territoire, renforcé la reconnaissance de la diversité des acteurs éducatifs mobilisés sur un même enjeu : personnels de l'Éducation nationale, animateurs volontaires et professionnels, parents.

Points de vigilance

La création des ESPE, l'affirmation de nouvelles dynamiques de formation invitant à faire alliance avec le monde associatif et les collectivités, la prise en compte de la diversité des acteurs mobilisés sur les enjeux de la refondation au plan national comme au plan local, sont autant d'éléments qui bouleversent les cultures, les habitudes, les conceptions. La dimension pluri-acteur est difficilement mise en œuvre. Les sessions de formations constituent peu souvent des lieux de rencontres et d'échanges réels entre les personnels de l'Éducation nationale, les animateurs des temps périscolaires et les représentants des collectivités locales. Ce sont donc les conditions de mise en œuvre de la formation initiale et continue qui se trouvent interrogées. Par ailleurs, la formation des cadres de l'Éducation nationale ne fait encore que peu de place aux associations partenaires de l'école.



Propositions



Pour développer une politique de formation professionnelle initiale et continue construite pour l'ensemble des acteurs éducatifs permettant ainsi de donner sens au dernier « E » des ESPE, il est sans doute nécessaire de :

- développer une meilleure interconnaissance des espaces et cultures professionnelles entre acteurs éducatifs par des formations pluri-acteurs en ESPE et dans les PEdT qui favorisent l'émergence d'une conception éthique partagée des métiers de l'éducation ;
- situer l'alternance comme l'un des processus structurant d'une véritable formation initiale de professionnels de l'éducation et, dans ce cadre, considérer comme structure d'accueil les organisations complémentaires de l'enseignement public ;
- créer de véritables dynamiques collectives, construire des parcours de formation continue inscrits dans la cohérence de la loi de refondation qui considèrent la place des collectivités, des parents et, plus largement, de l'ensemble des acteurs de l'Éducation ;
- promouvoir et/ou renforcer de nouvelles dynamiques de « recherche - action » mobilisant la recherche dans de nouveaux processus de formation en prenant appui sur les enseignants, les partenaires de l'enseignement public et les collectivités ;
- définir plus précisément les modalités de gouvernance des processus de formation initiale et continue qui doivent, tout à la fois, pouvoir reposer sur des orientations d'État et des dynamiques territoriales définies et portées par les services déconcentrés, garants de cette cohérence.

Une politique éducative ambitieuse a besoin de la mobilisation de toutes et de tous !

L'éducation, comme construction de l'avenir commun de notre société, est l'affaire de toutes et tous. Elle suppose donc l'ouverture de l'école sur son territoire pour que se tissent des alliances éducatives au service d'une politique éducative ambitieuse pour tous les enfants et les jeunes.

Constat

La généralisation des PEdT institue le rôle des territoires dans la définition et la mise en œuvre de l'action éducative : dans ce cadre revisité, il s'agit de rechercher plus de cohérence entre projets d'école et d'établissement, et projets des espaces et accueils de loisirs, au service d'une véritable continuité éducative des temps des enfants et des jeunes.

Cette préoccupation nous semble d'autant plus essentielle que les enfants et les jeunes se forment dans des espaces multiples formels et informels.

Le contexte actuel renforce par ailleurs la nécessité d'une école inclusive qui assume ses responsabilités auprès des publics les plus fragiles, et qui favorise, de manière volontariste, la coéducation et l'expérience concrète de la citoyenneté et de la démocratie.

Points de vigilance

La complémentarité éducative ne peut pas se limiter à une meilleure articulation entre institutions mais doit s'incarner dans des projets éducatifs locaux réellement partagés, de leur construction à leur évaluation, qui associent l'ensemble des forces concernées - notamment les familles et parents d'élèves qui restent d'abord interpellés pour relayer les attentes de l'école plutôt qu'en tant qu'acteurs. Or la défiance envers l'école progresse quand elle met à distance ou cantonne à des rôles prescrits les familles et parents d'élèves, en particulier pour ceux les plus en difficulté dans leur relation avec l'institution scolaire.

Dans la même logique, les associations partenaires de l'école sont parfois davantage associées en tant que prestataires alors qu'elles sont membres à part entière de la communauté éducative comme la loi de refondation de l'École de la République le leur reconnaît.

Propositions

- au-delà des dispositifs, penser de véritables alliances éducatives qui placent à parité tous les acteurs éducatifs (professionnels de l'éducation, acteurs des champs culturel, sportif et du travail social) et membres de la communauté éducative dans des projets éducatifs locaux qui favorisent leur implication ;

- prendre en compte l'ensemble des jeunes et des familles, quels que soient leurs milieux et origines sociales et culturelles, pour les réconcilier avec une école qui soit plus juste et égalitaire, ses pratiques, ses symboles et, in fine, ses acteurs : une politique éducative véritablement ambitieuse ne saurait faire l'économie d'une action volontariste de lutte contre les séparatismes sociaux et culturels ;

- développer une « éducation démocratique et à la démocratie » qui renforce les pratiques collectives donnant une place effective aux jeunes, aux parents et aux familles dans les choix qui les concernent. L'accès à la citoyenneté active et à l'autonomie solidaire et responsable nécessite d'en faire l'expérience concrète et continue dans tous les temps et espaces éducatifs ;

- promouvoir les logiques de démocratie implicite et continue qui dépassent la seule logique « participative », parfois résumée à une simple consultation. Les associations d'éducation populaire en particulier, parce qu'elles sont des espaces d'échanges de savoirs et savoir-faire qui permettent à chacun de partager des éléments de compréhension pour comprendre, décider et agir ensemble, peuvent contribuer, sur les territoires, à animer des dynamiques offrant aux citoyens (bénévoles, volontaires, réservistes), l'occasion de contribuer à l'ambition d'une éducation de qualité.

